



FC PUIDOUX-CHEXBRES
Case postale 32
1701 CHEXBRES

Buvette : 021 946 39 44
Fax : 021 946 39 47
E-mail : fcpc@fcpc.ch
Internet : www.fcpc.ch

Passeport N°
Nom de l'entraîneur.....
Titulaire passeport ASF ? Oui Non (Tracez ce qui ne convient pas)
Nom de l'ancien Club

Devenir membre/joueur du FC Puidoux-Chexbres

Toute personne peut devenir membre/joueur du FC Puidoux-Chexbres, il suffit d'en faire la demande au Comité du Club et de remplir et signer le présent formulaire.

Le nouveau membre doit être âgé de 5 ans au minimum, il n'y a pas d'âge maximum.

Tout membre/joueur paie une cotisation annuelle (voir tableau) et reste affilié au Club jusqu'à sa **démission écrite**.

Le montant des cotisations est fixé lors de l'assemblée générale du Club.

En cas de départ d'un joueur à l'inter-saison, une demi cotisation (payée) est remboursée.

En cas d'arrêt de compétition **temporaire**, d'au moins une demi saison, volontaire ou involontaire (blessures) le joueur reste membre du Club, son passeport joueur est maintenu et il paie dès lors une cotisation de Fr. 50.-- par demi saison. Pour bénéficier du statut de joueur «En attente» le membre est tenu d'en faire la demande verbalement ou par écrit au caissier du Club.

Le Comité du FCPC demande une licence (passeport) à l'ASF (Association Suisse de Football) et le membre/joueur est intégré à l'une des équipes de notre Club, en fonction de ses capacités et son âge. (Seuls les entraîneurs, avec l'accord du membre/joueur et des parents pour les mineurs, font autorité en la matière).

Un équipement sportif (training, etc.) est disponible pour chaque joueur. Une participation aux frais est demandée (juniors 30.--) (actifs 50.--).

Les joueurs pénalisés (amendes) par les arbitres pour incivilités (réclamations, insultes, menaces, etc..) sont tenus de rembourser au Club le montant des amendes.

Pour les membres/joueurs qui débutent le football un délai de réflexion ou d'essai de 3 semaines est accordé avant une intégration définitive au Club.

Pour les membres/joueurs de la catégorie Ecole de foot et Juniors F la licence (passeport ASF) n'est pas exigée.

Pour les autres catégories une licence (passeport ASF) est obligatoire.

Tout membre/joueur est tenu d'avertir le Club pour tout changement d'adresse.

Le Comité, Version 5.0 Fév. 2017

Date de la demande

Nom/prénoms du membre/joueur

Nom/prénoms du père (juniors)

Nom/prénoms de la mère (Juniors)

Adresse

Adresse (suite)

Np et Lieu

Date naissance (JJMMAAAA)

Nationalité

N° tél. 1

N° tél. 2

E-mail 1

E-mail 2

Intégration à l'équipe

j'ai lu et compris les conditions mentionnées ci-dessus.

Signature du membre/joueur ou de l'autorité parentale.

Catégorie	Age	Club	Cot/an
Ecole foot	5-6	FCPC	60.--
Juniors F	7-8	FCPC	110.--
Juniors E	9-10	FCPC	170.--
Juniors D	11-12	FCPC	170.--
Juniors C	13-14	Group.	190.--
Juniors B	15-16	Group.	190.--
Juniors A	17-18	Group.	190.--
Actifs	18 et +	FCPC	220.--
Séniors	30 et +	FCPC	180.--
Vétérans	40 et +	FCPC	180.--
Supporters et passifs			50.--
Joueurs «En attente»			100.--